

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## 1ere parution

COMMUNE DE BARRETTALI

### PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°06/2023, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Barrettali.

**Durée de l'enquête publique :** cette enquête sera ouverte à partir du 2 avril 2024 et se déroulera pendant trente et un (31) jours consécutifs jusqu'au 2 mai 2024 inclus.

**Consultation du dossier et recueil des observations :** le dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire enquêteure, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Barrettali, 15 A Chjesa – Casa Cumuna -Tél : 0495351054

Email : [enquete-publique-5278@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5278@registre-dematerialise.fr)

Jours d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5278>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5278@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5278@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5278> et donc visibles par tous.

**Permanences du commissaire enquêteure :** pendant la durée de l'enquête publique, Madame la commissaire enquêteure se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

- **Le mardi 2 avril de 8h30 à 11h30 (ouverture de l'enquête)**
- **Le vendredi 12 avril de 8h30 à 11h30**
- **Le lundi 22 avril de 8h30 à 11h30**
- **Le jeudi 2 mai de 8h30 à 11h30 (clôture d'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, Madame la commissaire enquêteure peut en outre :

- Recevoir toute information et, si elle estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;
- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;
- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande ;
- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

**Toutes informations peuvent être demandées en mairie**